



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°26
Réunion du 14 Mars 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE.

Excusés : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

**RÉSULTATS DES RENCONTRES COUPE CÔTE D'AZUR DES 11 ET 12 MARS 2023:
(sous réserve d'homologations)**

SENIORS :

AS ROQUEFORT 1	5	-	0	ASTAM 1
ES CONTES	2	-	4	FC BEAUSOLEIL 1
US CAP D'AIL 2	2	-	3	AS CCF 2
ESVL 1	1	-	1	ES BAOUS 1

(tab 8-7)

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 30 AVRIL 2023 :

AS ROQUEFORT 1
FC BEAUSOLEIL 1
AS CCF 2
ESVL 1

U20 :

AS CCF 2	1	-	3	ES BAOUS 1
ROS MENTON 1	3	-	0	CA PEYMEINADE
US MANDELIEU 1	4	-	2	CDJ ANTIBES 1
GJF LEVENS TOURRETTE FALICON 1	2	-	2	ESSNN 1

(tab 2-4)

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 30/04/2023 :

ES BAOUS 1
ROS MENTON 1
US MANDELIEU 1
ES ST SYLVESTRE 1

U 18:

AS CAGNES LE CROS 1	4	-	2	AS CANNES 1
AS PTT NICE 1	1	-	1	FC CIMIEZ 1

(tab 3-2)

RENCONTRES RESTANTS A DISPUTER : Le 19 MARS 2023 :

ES CANNET ROCHEVILLE 1 - AS MONACO 2
FC MOUGINS 1 - CAVIGAL 1

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 30/04/2023 :

AS CAGNES LE CROS 1
AS PTT NICE 1

U16:

ESSNN 2	1	-	2	CAVIGAL 1
FC MOUGINS 2	2	-	1	GJO ANTIBES JLP 1
VSJB FC 1	2	-	1	FC CIMIEZ 1
US BIOT 1	1	-	6	US CAP D'AIL 1

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 30/04/2023 :

CAVIGAL 1
FC MOUGINS 2
VSJB FC 1
US CAP D'AIL 1

FESTIVAL U12 - SAISON 2021/2022

FINALE :

La finale se déroulera le 25/03/2023 à partir de 14h au complexe sportif de LA LAUVETTE.

Organisation :

- 16 équipes participeront à cette finale comme suit :
- 4 matches de 15 minutes par équipe :
- 2 poules de 8 équipes pour les 3 premiers matches
- 1 poule unique pour le 4ème match
- Rencontres « vainqueur contre vainqueur » et « perdant contre perdant »
- Chaque rencontre sera précédée d'une série de tirs au but.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, l'équipe victorieuse de la série de tirs aux buts qui l'aura précédée sera considérée « vainqueur » uniquement dans le but de déterminer le match suivant.
- Le classement sera effectué par l'addition de points **des 4 rencontres**.
- Les 3 premiers seront récompensés par une Coupe pour l'équipe et une médaille à chaque joueur et éducateur.

Le tirage au sort des deux poules a été effectué le mardi 07 mars au district en présence de l'ensemble des clubs en Visio :

POULE 1: AS MONACO 1, VSJB FC 1, ST LAURENT, FC CARROS, US VALBONNE, CA PEYMEINADE, USCBO, SP COC.

Ordre des premières rencontres :

14H	ST LAURENT	-	USCBO
14H	FC CARROS	-	CA PEYMEINADE
14H	VSJB FC 1	-	AS MONACO 1
14H	US VALBONNE	-	SP COC

POULE 2 : AS MOULINS, OGC NICE, CAVIGAL 1, US CAP D'AIL, AS CCF 1, US PEGOMAS, AS ROQUEFORT, AS CANNES 1.

Ordre des premières rencontres :

14H30	AS MOULINS	-	AS CANNES 1
14H30	US CAP D'AIL	-	ASCCF 1
14H30	OGC NICE	-	AS ROQUEFORT
14H30	US PEGOMAS	-	CAVIGAL 1

Les clubs sont priés de se présenter sur le site **1 HEURE avant le début de leurs rencontres.**

Le règlement et le détail de l'organisation sera envoyé à tous les clubs finalistes.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI